

SCEAUX DE MAGASINS COLLECTIFS

(AURÈS)

PAR

Marcelle FAUBLÉE-URBAIN

(Documents Jacques Faublée - missions de 1935-1937
et Marcelle Faublée-Urbain - mission du C.N.R.S. 1950.)

Dans le *Journal de la Société des Africanistes* (t. X, 1940, p. 170, 177-178) G. Marcy a signalé l'existence de marques sur argile et de cachets destinés à sceller les cases des greniers-collectifs. Il semble que cet auteur — qui connaissait surtout, dans l'Aurès, les environs de Tkout — pensait que ces empreintes étaient d'emploi général dans l'ensemble des magasins collectifs.

En ce qui concerne ceux du Maroc, il s'appuyait sur un texte cité par Robert Montagne (*Un magasin collectif de l'Anti-Atlas*, art. 53, p. XIV, p. 77). Or, l'examen de cette traduction — le texte n'a pas été publié — suggère qu'il ne s'agit pas de sceaux, mais d'introduction d'éléments étrangers dans la serrure ou de la prise d'empreintes pour la fabrication de fausses clés. Selon Mme Jacques-Meunié (*Greniers-citadelles au Maroc* p. 29) « dans certains greniers, où les vols sont fréquents, il est d'usage de sceller la fermeture par un gros tampon de boue où l'on insère une marque... » Elle ajoute : « Nous n'avons pas connaissance de sceaux en bois. »

Dans l'Aurès, l'usage de telles marques n'est pas général. Nous avons évité d'en parler dans notre article (*Journ. de la Soc. des Af.* XXI, 1951, p. 139-150) en raison de leur caractère exceptionnel. Chez les Touaba, cette rareté n'est pas due à la décadence des greniers. Masqueray les a connus en pleine activité. Ce sociologue n'aurait pas négligé un signe de propriété particulière aussi évident.

Dans le Sud de la vallée de l'Oued *ʿabdi*, non loin de Menaa, il existe un grenier collectif : *Brayed*. (Voir carte *J. de la Soc. des Af.*, XII, 1942, p. 69). Dans ce magasin, des verrous en bois et une serrure européenne assurent la fermeture des portes, mais aucun contrôle n'est nécessaire : un saint personnage est inhumé dans le bâtiment et

toute personne qui pénètre passe près de cette tombe. Dans le grenier, lieu sacré, le vol est inconcevable. Pourquoi sceller les cases?

Dans les magasins collectifs de l'Aurès, la fermeture des cases est assurée par des claies de roseaux ou, plus souvent, des portes de bois. Fréquemment, celui qui a l'intention de toucher le moins possible à ses réserves, mure l'entrée de sa case avec des pierres sèches.

Un lien d'alfa fixe les claies et quelques portes, tandis que des entraves à mulets, en fer, qui s'ouvrent au moyen d'une clef, des verrous en bois, des chaînes avec des cadenas importés, des serrures européennes, assurent la fermeture des portes.

Chaque père de famille est maître de ce qu'il met dans sa case. En principe, le gardien du grenier, choisi par la collectivité en raison de son honnêteté, devrait remplacer les pertes dues à un vol. La réalité est autre : chez les Touaba, chaque magasin appartient à une grande famille indivise qui occupe, *seule*, le bâtiment. Le gardien est un parent pauvre. — Riche, ses cultures et son troupeau l'éloigneraient du grenier. — Ses frères et ses neveux n'oseraient exiger de lui un remboursement quelconque. Un sceau serait une marque inutile de méfiance envers ses consanguins.

Les Ouled Abderrahman occupent, au Sud du massif, une vallée qui descend vers le Sahara. Les cinq grandes familles qui forment cette tribu abritent leurs réserves les plus importantes au magasin de Kebech — cf. Th. Rivière ds. *Africa*, XI, p. 294-311 — emmagasinent le grain pour le commerce dans des silos, au Sahara de Mzira, et gardent leurs dattes à Ghanime, dans des maisonnettes éparses. Un ou deux hommes veillent à l'irrigation de cette palmeraie et contrôlent ces constructions, fermées par des cordes en alfa. Bien qu'il y ait eu, *une fois*, un sceau d'argile à une porte de Kébech, une telle marque reste étrangère aux traditions des Ouled Abderrahman. Ceux qui possèdent des cases dans d'autres greniers, au-dessus du canyon de Ghoufi ou à Mchounech, en dehors de leur famille et de leur tribu, ne les scellent pas.

L'habitude de contrôler les clôtures des cases par une marque imprimée sur un bloc d'argile n'est pas associée à un procédé défec-tueux de fermeture : le lien d'alfa. Sur 108 empreintes examinées à ce point de vue, si 72 sont associées à des cordes ou à des entrées murées, 36 (le tiers du total) assurent l'intégrité de fermetures solides.

Dans la vallée de l'oued El Abiod, en aval de la passe de Tighanimine, les greniers ont un caractère sacré. Il y a néanmoins de très rares empreintes dans les magasins dominant le canyon.

Au Sud de l'Ahmar Khaddou, les Oulech possèdent quatre greniers. L'emploi des sceaux est attesté à Mizab, où des étrangers ont acheté

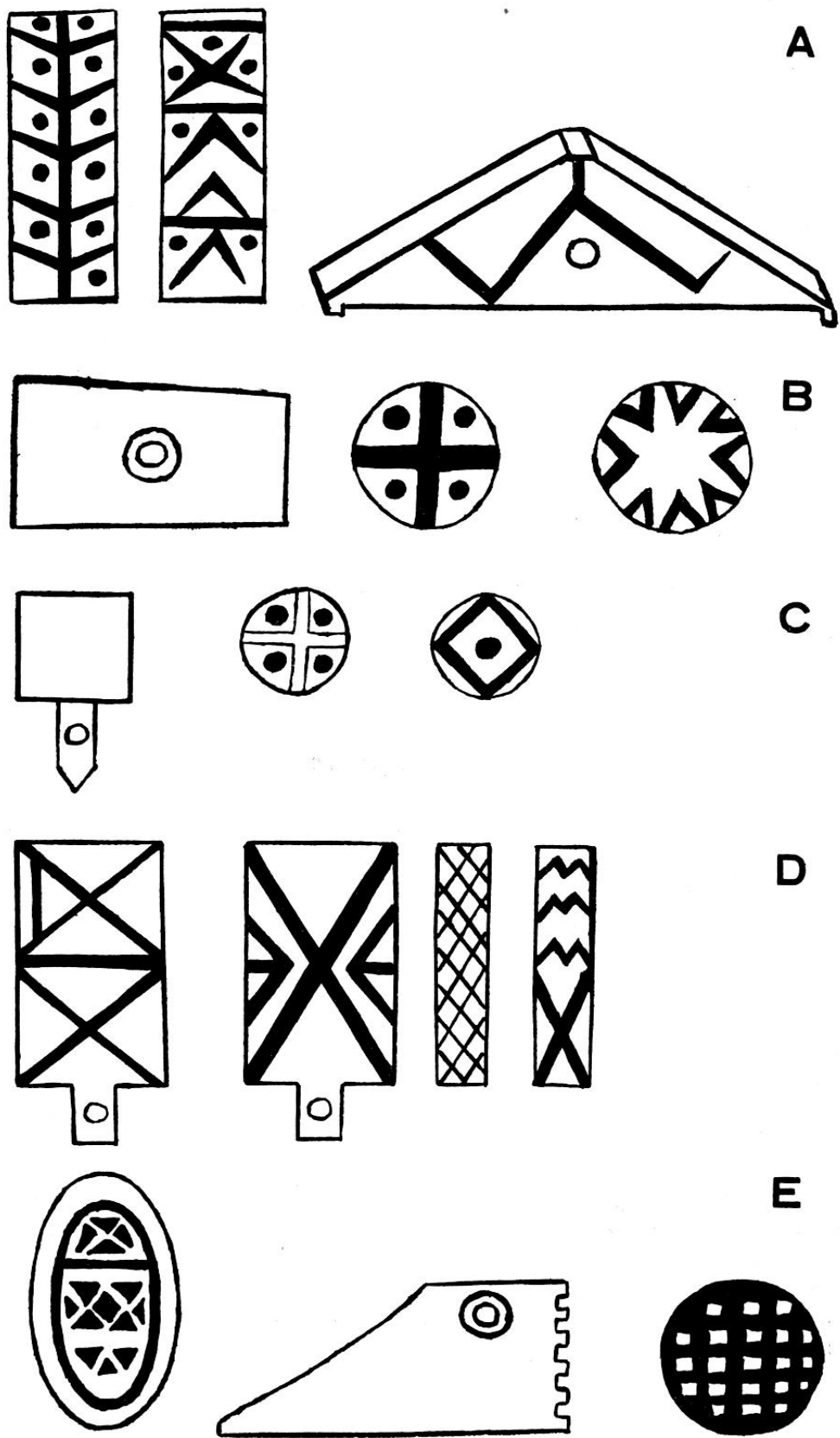


FIG. 1. — A. Cachet serahna. M. H. n° 36-2-657. — B. Cachet serahna. M. H. n° 36-2-659. — C. Cachet. Djedida. Douar Oulech. — D. Cachet. Aïn Defla. Douar Kimmel. — E. Cachet. Dermoune. Douar Kimmel. M. H. n° 36-2-658.

des cases, et à El Hammam. A Oulech, où ce bâtiment fait corps avec une mosquée, les empreintes sont rares, tandis qu'elles n'apparaissent pas à Khenag, également associé à un lieu saint.

Les Ouled Youb gardent leurs récoltes sahariennes et leurs dattes à Sidi Masmoudi, les produits de la moyenne montagne à Ksar Ouled Youb, et les céréales de terres sèches à Djedida. Les cachets, inusités dans le premier magasin, apparaissent dans le second. Celui-ci est fréquenté également par des Beni bou Sliman. Ceux-ci ont probablement apporté ici cet usage, qui s'est étendu au nouveau grenier de Djedida. Ce dernier a remplacé une ancienne construction, abandonnée à la suite d'un assassinat. Les ruines sont hantées, et la puissance sacrée est partie à tout jamais.

Voisins des Ouled Abderrahman, les Beni Melkem scellent quelques cases. Il en est de même des Beni bou Sliman.

Les marques de propriété sont plus nombreuses, à l'Est, chez les Serahna et les Cheurfa. Ces derniers affirment leur origine arabe. Tous affectent de parler la langue arabe. Le grenier ne s'appelle plus *aqliht* comme chez les berbérophones, mais *dar lhazin* « magasin » ou *ghçrfa* comme en Tunisie, bien qu'à Dermoune, ils emploient le mot berbère *talçint*.

Tribu	Grenier	Verrou bois	Entrave	Cadenas	Serrure	Fermetures	Cases	Empreintes
Touaba	Inerkeb	24	5	2	13	44	46	
Touaba	El Beïda	18	3	1	4	26	39	
Beni bou Sliman	Msaïl	4	3	5	11	23	24	2
Beni bou Sliman	Bou Irhed	2	11	1	44	58	58	20
Beni bou Sliman et Cheurfa	Djéniène I		5	6	22	33	69	37
Beni bou Sliman et Serahna	Krenag		4	2	21	27	38	10
Serahna	Tadjine				10	10	36	23
Serahna et Cheurfa	El Baal	4	5	4	22	35	72	32
Cheurfa	Djéniène II	5	3	3	39	50	62	22
Cheurfa	Lougléa		non noté				46	43

A



B



C



D



PL. I. — Les photographies sont classées de haut en bas et de gauche à droite : A. Pose d'un cachet. — B. Marque sur lieu de fermeture. — C. Cachet sur verrou. — D. Empreinte sur cadenas.

Le tableau souligne : l'abondance des marques, le nombre des serrures européennes et la rareté des verrous de bois, ce qui oppose les greniers des Serahna et des Cheurfa à ceux des autres Aursiens. Ceci n'empêche pas qu'il y ait de nombreuses cases sans fermeture — 123 cases ouvertes, 236 fermées — et que les portes scellées restent, dans l'ensemble, une minorité. — 146 avec empreinte pour 213 sans marques.

Dans l'ensemble des tribus qui utilisent ces sceaux, la marque est imprimée sur l'argile fraîche avec des moyens de fortune : noyau de datte, peau de grenade, bâtonnet, pli de tissu, fer de briquet, chaînette, clef et bouton européen. Les cachets proprement dits, sans être ignorés, sont rares. Par contre, ils sont fréquents parmi les membres des deux tribus arabophones.

Appelés *ṭābaε* (pluriel *ṭābaε*), taillés au couteau dans des morceaux de laurier rose, ils portent un dessin géométrique, rappelant la sculpture traditionnelle du bois. (Voir les références ds. *L'Année Sociologique*, 1949-1950, p. 502). Il arrive qu'une inscription coranique complète le cachet.

Les sceaux ne correspondent pas à la décadence de l'esprit de groupe. En effet, le grenier de Tiroura, chez les Serahna, a été construit collectivement. Ensuite, un étranger à la tribu procéda au tirage au sort des cases. En outre, la mise en réserve dans le magasin est obligatoire. Qui n'y mettrait pas son grain serait exclu du groupe.

Chez les Aursiens arabophones, la rareté des verrous de bois indique une sédentarisation récente. D'ailleurs, les propriétaires de Tadjine disent être venus de Tunisie où ils étaient nomades, sans autre demeure que la tente, et n'avaient pas de grenier.

Ces anciens nomades n'ont confiance ni aux portes, ni aux fermetures. En fait, les serrures importées, de mauvaise qualité, s'abîment très vite.

Il semble que ce sont eux qui ont introduit cet usage dans l'Aurès, et que les Beni bou Sliman, qui partagent certains de leurs greniers, l'aient répandu parmi leurs voisins.